

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 6 FÉVRIER 2023

Le 6 février 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 31 janvier 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 24

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
ATANI Béatrice, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, RENAULT Alexandra, SIMON Emmanuel, THIBAUT Jean-Paul conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : LEDERNET Christian (pouvoir à LECOURT Sylvie),

Absents excusés : DUPUIS Virginie, de RICHEMONT Xavier

Absents : GUÉRY Louis, de MIEULLE Roger,

Secrétaire de Séance : HUMEAU Emmanuelle.

DCM N° 2023 – 003 : BUDGET COMMUNE ANNEE 2023 – AUTORISATIONS DE MANDATEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS EN 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Béatrice ATANI, adjointe au Maire déléguée aux finances.

Madame ATANI précise que l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif le Maire peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Afin de pouvoir dès maintenant engager et mandater certaines opérations urgentes, elle propose d'ouvrir les crédits suivants :

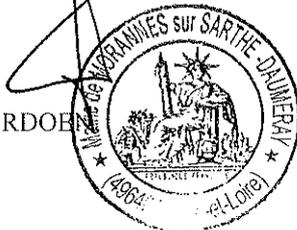
OPERATIONS	CREDITS VOTES 2022	CREDITS OUVERTS PAR ANTICIPATION 2023
208 - VOIRIE Chapitre 21	539.226,60 €	50.000 €
210 - MATERIEL DIVERS Chapitre 21	140.999,98 €	25.000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les ouvertures de crédits, définies ci-dessus, avant le vote du BP 2023.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGÉ EN ANJOU.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20230206-DCM2023-003-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023